

Date de convocation : 06 février 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil délibère sans condition de quorum à la suite du report de la séance du 18 novembre pour absence de quorum

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, Mme GOLENDORF Yolande, JEANJEAN Régine, Xavier JOSEPH, Mme Danièle MAZURE M. FOURNIER Luc, M. TALTAVULL Emmanuel, Claudine Mayen, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration :

Corinne Peyrard (Karine Nadal), Claudine Mayen (Lionel Martinez)

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, M. MARTINEZ Lionel, Mme MAYEN Claudine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7.10 Finances : Tarif adhésion ALSH mouv'in

Rapporteur : M Karine Nadal, 1^{er} adjointe

Mme Nadal présente les tarifs du service ALSH Mouv'in à l'ensemble des membres du conseil municipal :

Tarifs ALSH Ados 2025

	Tranches revenus	Adhésions 2025	Sorties 2025	Repas 2025
1	Jusqu'à 20 000 €	15,00 €	9,00 €	5,00 €
2	De 20 001 € à 33 000 €	20,00 €	10,00 €	5,00 €
3	De 33 001 € à 45 000 €	25,00 €	11,00 €	5,00 €
4	De 45 001 € à pluqs	30,00 €	12,00 €	5,00 €

Après avoir ouïe la présentation de Mme Nadal, le conseil délibère pour :

- Fixer les tarifs d'adhésion Mouv'in pour l'année 2025

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Karine Nadal

